



LES ÉLECTIONS SOCIALES

DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS (CSL) - MARS 2024

VOUS ÊTES (PRESQUE) TOUS DES RESSORTISSANTS DE LA CHAMBRE DES SALARIÉS

Tous les salariés, apprentis, retraités et demandeurs d'emploi, indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence, sont automatiquement ressortissants de la Chambre des salariés (CSL).

Les salariés étrangers et frontaliers sont également des ressortissants de la CSL.



LA CHAMBRE DES SALARIÉS DÉFEND VOS DROITS

La CSL élabore des avis pour influencer les lois luxembourgeoises en faveur de ses ressortissants, notamment au niveau du droit du travail, de la sécurité sociale, de la formation et de la fiscalité.

Elle représente ses ressortissants dans de nombreuses institutions socio-économiques du pays, y compris dans les institutions de la Sécurité sociale (par exemple la Caisse nationale de santé).

Elle s'investit pour la santé, la sécurité et le bien-être sur le lieu du travail.

Elle publie des brochures d'informations gratuites sur vos droits sociaux.

Elle diffuse des informations pratiques sur le monde du travail via ses réseaux sociaux et ses newsletters. Abonnez-vous ! (www.csl.lu).

Elle offre des formations continues sous diverses formes et sur des sujets variés via le Luxembourg Lifelong Learning Centre (www.LLLC.lu).

Elle s'occupe des droits et de l'éducation des apprentis dans le cadre de la formation professionnelle au Luxembourg.

Elle a lancé la plateforme de réflexion **Improof** en faveur d'une économie juste et durable (www.improof.lu).

PARTICIPEZ À LA PLUS GRANDE ÉLECTION AU LUXEMBOURG

Plus de 600.000 personnes peuvent participer aux élections pour la Chambre des salariés, résidents et frontaliers.

Vous recevez votre bulletin de vote par courrier en janvier-février 2024. Il est à remettre avant la date officielle des élections sociales (12 mars 2024).



Élections sociales de la CSL - Mars 2024

INFORMEZ-VOUS SUR
WWW.CSL.LU